



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 57803

Texte de la question

Mme Valérie Boyer attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la mise en oeuvre de la charte « Promouvoir une alimentation et une activité physique favorable à la santé dans les programmes et les publicités diffusés à la télé ». Cette charte engage pour la première fois les acteurs concernés dans une démarche contraignante d'éducation pour la santé. Signée le 18 février 2009, il serait opportun de s'intéresser à son application. En effet, un suivi par le CSA ou par un groupe de parlementaire était proposé dans la charte. Dans ce contexte, elle l'interroge sur l'existence d'un comité de suivi veillant à l'application de la charte.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Boyer](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57803

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er septembre 2009, page 8357

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)